

# Bretagne / Côtes-d'Armor 40 ans de la conciliation

## Deux conciliateurs de justice reçus au ministère

Dans quelques jours, Jacky EOUZAN sera reçu, avec Théo LE DIOURON, au ministère de la Justice. Les deux conciliateurs de justice représenteront le département, et plus largement la Bretagne. « La conciliation se développe à vitesse grand V. De plus en plus de personnes viennent nous voir », observe Jacky EOUZAN, conciliateur de justice. Et ces auxiliaires de justice bénévoles pourraient avoir - encore - de plus larges missions dans les mois qui viennent.



Jacky Eouzan et Théo Le Diouron seront reçus par la garde des Sceaux, mardi 20 avril, pour les 40 ans de la conciliation

« À ce jour, il y en a 2 000 en France et le ministère de la Justice souhaite en recruter près de 1 000 supplémentaires pour les prochaines

années. » Le mardi 20 mars, date du 40<sup>e</sup> anniversaire de la conciliation, il

sera reçu, avec Théo Le Diouron, président de l'Association des conciliateurs de la cour d'appel de Rennes (ACCAR), au ministère de la Justice.

Passionné, Jacky EOUZAN a à cœur de mener à bien sa mission. « La conciliation intègre les modes amiables de résolution des différends qui sont un processus de pacification et de résolution des conflits sans recours au juge. ».

**Problèmes de voisinage...Mais pas que !**

Le conciliateur s'apprête à accueillir trois nouveaux « confrères ». « Ce qui devrait soulager un peu le travail », commente celui qui a derrière lui vingt-quatre années de notariat mais aussi vingt ans en tant que délégué général à la Fédération nationale de textile au Conseil national des patrons français (CNPF). Car leur tâche est grande. « Le conciliateur peut être saisi dans tous les domaines dans lesquels les parties peuvent disposer de leurs droits, quel qu'en soit le montant, alors que pour le tribunal d'instance, exceptions faites des conflits concernant les baux, la compétence se trouve limitée aux conflits qui ne dépassent pas les 10 000 €. »

Pour devenir conciliateur, il faut avoir une expérience et des

compétences en matière juridique. Puis, s'il est nommé par le premier président de la cour d'appel, il suit une formation à l'École nationale de la magistrature.

Jacky EOUZAN et Théo Le Diouron seront reçus par la garde des Sceaux, mardi 20 avril, pour les 40 ans de la conciliation.

Depuis maintenant deux ans, il est vice-président de L'ACCAR. « Je suis plus particulièrement en charge des intérêts logistiques des conciliateurs des Côtes-d'Armor, de la réponse à leurs besoins et problèmes, et d'une manière plus générale des relations avec les magistrats du département. »

#### « Nous entendons différents chiffres >

Être conciliateur c'est, par exemple, aider à régler des problèmes de voisinage. « Nuisances, bruits, incivilités... », énumère Jacky EOUZAN. Mais aussi les problèmes d'impayés ou de surfacturation. Et tout ce qui concerne la consommation et les contrats commerciaux : démarchages abusifs, litige avec un artisan... En revanche, le conciliateur est incompetent pour tous les litiges concernant la famille, le droit du travail, etc. »

En novembre 2016, le rôle des conciliateurs avait déjà été conforté.

« Depuis la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, une conciliation gratuite préalable est systématiquement tentée pour les litiges de moins de 4 000 €. Cela entraîne une nette croissance des demandes de conciliation », constate Jacky EOUZAN. Et bientôt plus de responsabilités ? « Nous entendons différents chiffres, une augmentation de plafond de 4 000 € à 5 000 €, voire 10 000 €. »

Mais Jacky EOUZAN a quelques réserves. « Nous avons un problème avec l'allongement de l'âge de prise de retraite.

Elle aura sans nul doute des conséquences sur le recrutement à terme. » Il ajoute : s'il n'existe aucune hostilité de ma part à ce que la conciliation se renforce territorialement afin de régler les petits conflits qui encombrant les tribunaux, il ne

faudrait pas que cela nuise au statut et au rôle des magistrats ».

**Rosemary BERTHOLOM.**

#### **La conciliation au forum du CDAD à Saint-Brieuc le 21 avril 2018**

De conciliation de justice il sera encore question le 21 avril 2018 à la faculté de droit campus Antoine Mazier à Saint-Brieuc. Le CDAD des Côtes d'Armor, Centre départemental d'accès au droit) a choisi de présenter au forum qui y sera organisé les nouvelles dispositions de la loi de modernisation de la justice qui instaurent un préalable obligatoire de conciliation désormais.